

Le CTL s'est déroulé en présentiel.

Il était présidé par M Claude Girault.

Les Organisations syndicales suivantes étaient présentes : FO, Solidaires, CGT et CFTC.

Absents : UNSA

La séance a été ouverte à 14h00.

Après la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales et la réponse à ces dernières par M GIRAULT, l'ordre du jour a été ouvert :

Point unique : Mise en place du Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information).

Rappel du dispositif et calendrier d'action

En vue d'améliorer le cadre de vie et d'environnement de travail des agents, le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 de la DGFIP prévoit notamment des investissements immobiliers, une augmentation de 40 % des investissements dans les systèmes d'information, ainsi qu'une expérimentation des budgets participatifs, pour financer des actions en faveur de la qualité de vie au travail et du développement durable.

Au-delà des améliorations en termes d'environnement de travail des agents, ces investissements doivent conforter les collectifs de travail. Ils peuvent également accompagner nos modes de travail qui ont évolué, notamment avec la mise en place du télétravail.

En complément de ces dispositions, le protocole d'accord signé entre la direction générale et les organisations représentatives du personnel signataires le 22 octobre 2021 a prévu la mise en place d'un «Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents», doté de 10 millions d'euros.

Ce financement sanctuarisé est distinct de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des budgets relatifs aux travaux et prestations relevant des obligations légales de l'employeur (désamiantage, par exemple) et des budgets CHSCT.

Le fonds vise à financer des actions pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, à renforcer les collectifs de travail et à accompagner les «nouveaux modes d'organisation du travail» notamment le télétravail.

Les actions doivent être organisées autour des quatre axes suivants :

- **le cadre de vie au travail** (ex : aménagements d'espaces de convivialité, végétalisation d'espaces de travail, etc.)
- **la démarche éco-responsable** (ex : développement des parkings à vélos, recyclages, économies d'énergie, tri sélectif des déchets de bureau, création/promotion d'un site de co-voiturage domicile/travail, etc.)
- **la sensibilisation aux innovations** (organisation de séminaires avec intervenant extérieur pour favoriser l'émergence d'idées, visites d'entreprises qui ont évolué en termes d'espaces de travail, d'organisation du travail, de méthodes, etc.)
- **la responsabilité sociale de la DGFIP** (participation à des manifestations éducatives, sportives à caractère caritatif ou à objectif # team building, etc.)

Dans le cadre de cette démarche participative, un budget de 154 000 € a été alloué à la DDFiP.

Pour faciliter l'expression de chacun, un sondage en ligne a été organisé pour recueillir les propositions et inviter les agents à participer à un comité de sélection des projets afin de retenir les plus attractifs. Un courriel a été adressé à l'ensemble des agents du département le 15 décembre 2021 et une information a été mise en ligne sur Ulysse 62.

A l'issue de cette enquête, 682 propositions ont été enregistrées qui ont pu être réunies autour de 38 items génériques pour faciliter leur exploitation.

Un groupe de travail a été organisé le 31 mars associant des représentants des organisations syndicales représentatives au CTL.

Toutes les propositions issues de l'enquête ont été examinées par le groupe de travail.

A l'issue, les agents ont été directement sollicités afin d'obtenir des précisions concernant un certain nombre de demandes.

Un message en ce sens a été adressé à l'ensemble des gestionnaires de site le 4 avril. Le choix a été laissé à chaque gestionnaire de site quant à la forme de la consultation : réunion rapide par site, envoi d'un courriel ou concertation de manière informelle avec l'ensemble des agents du site.

Il a été demandé aux OS de voter pour les propositions jugées les plus pertinentes et de les classer par ordre de pertinence.

L'ordre n'est pas forcément représentatif car pour la mise en œuvre de toutes les propositions des agents retenues à l'issue du GT, le budget estimatif global était évalué à 129 291 € (pour une enveloppe de 154 000 €).

Les propositions validées sont donc les suivantes :

1-Organisation d'une journée de cohésion : réunion le matin, repas commun et activité collective l'après-midi (coût estimé : 56 000 €).

2-Aménagement des espaces extérieurs : tables de pique-nique, bancs, abris à vélo (coût estimé : 8 272 €)

3-Banquettes et fauteuils pour les espaces de convivialité (coût estimé : 5 000 €)

4-Installation de douches à Arras Foch, Montreuil, Arras Diderot et Béthune (coût estimé : 38 592 €)

5-Pause méridienne : Baby-foots, tables de ping-pong pour Arras, Béthune, Boulogne, Bruay, Henin et Lens (coût estimé : 11 000 €)

6-Sensibilisation, tables rondes, formations, ateliers sur des sujets sociaux : handicap, égalité femmes-hommes, discrimination...(en plus des formations déjà proposées dans le catalogue des formations CHSCT) (coût estimé : 4 500 €)

7-Intervention d'une praticienne psychocorporelle (coût estimé : 8 000 €)

8-Aménagement de dispositifs d'échange de livres ou magazines (coût estimé : 1 000 €)

9-Achat de gourdes en alu (coût estimé : 3 000 €)

10-Partenariat pour des vélos électriques mis à disposition des agents (coût estimé : 5 000 €)

11-végétalisation des CDFIP et installation de plantes (coût estimé : 13 000 €)

12-Achat de petit matériel (ventilateurs, purificateurs d'air, lampes de luminothérapie) (coût estimé : 13 500 €)

Le coût estimé global après réévaluation est de 166 864 €.

L'enveloppe allouée est de 154 000 €.

Cependant, compte tenu du fait que certains départements n'ont pas épuisé leur enveloppe (et que les reliquats sont reventilés vers les autres départements), il est fort probable que l'ensemble des propositions retenues soient satisfaites.

La CGT Finances Publiques 62 regrette que les procédures de consultation et de déploiement de cette enveloppe se soient faites au pas de course avec un planning extrêmement resserré, de sorte que nombre d'agents n'ont certainement pas pu prendre part à cette consultation.

Si on peut se satisfaire du déblocage d'une telle enveloppe pour le « bien-être » des agents au travail, elle est à la limite de l'écoeurement au regard des manques au quotidien des agents dans le bon accomplissement de leur mission (fournitures et matériel de qualité, certains locaux inadaptés, pressions pour faire toujours plus avec toujours moins, et toujours moins bien.

Et au delà de tout, le point d'indice toujours au congèl malgré les promesses « électoralistes » du gouvernement.

Bref, plutôt que ripoliner la façade en faisant miroiter que BERCY se soucie du « bien-être » des agents, ces derniers attendent surtout un retour aux fondamentaux :

- retrouver un sens à leur travail
- plus de qualité et moins d'abattage
- retrouver de l'humain dans leur travail au quotidien et ne plus être considéré comme des machines sous pression.
- de la reconnaissance notamment à travers UNE rémunération dignement revalorisée.

En somme, pouvoir exercer leur mission de service public en toute sérénité et en toute conscience.

Le 1/4 d'heure de Baby-foot ne sera qu'une soupape aux 8 heures de travail trop souvent mal vécues par les agents. Mais quand ça déborde...

La séance a été levée à 17h15

Pour la CGT Finances Publiques 62

Elus : Céline PLUQUIN et Romain PERASSE

Expert : Elodie DOUCHET